

ADHÉRER À PALME ASSOCIATION

PROCÉDURE D'ADHÉSION



ÉTAPE 1 : PRENDRE CONNAISSANCE DE L'OFFRE ET DES MODALITÉS D'ADHÉSION

Prenez connaissance de l'offre de l'Association PALME et des modalités d'adhésion.

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous fournir tous les compléments d'information souhaités.



ÉTAPE 2 : RÉDACTION D'UNE LETTRE MOTIVÉE DE DEMANDE D'ADHÉSION

Rédigez une lettre motivée explicitant votre volonté d'adhérer à l'association. Vous pouvez également joindre un bref dossier de présentation de votre structure.

La demande d'adhésion est à envoyer à l'adresse suivante :

Monsieur le Président

Association PALME
75 avenue Parmentier
75544 PARIS Cedex 11



ÉTAPE 3 : VALIDATION DE VOTRE ADHÉSION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de l'association étudie votre demande.



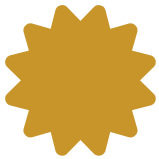
ÉTAPE 4 : BIENVENUE SUR LE RÉSEAU !

Lorsque le Conseil d'Administration a validé votre demande, vous êtes officiellement adhérent et en êtes averti immédiatement.

L'équipe PALME prend alors contact avec vous pour accompagner au mieux votre arrivée sur le réseau.

ADHÉRER À PALME ASSOCIATION

MONTANT DES COTISATIONS



Communes et Communautés

Nombre d'habitants
inférieur à 100 000

Entreprises, SEM, EPA, Associations

Chiffre d'affaires inférieur à
1,5 M d'euros

2 000 €



Communes et Communautés

Nombre d'habitants compris
entre 100 000 et 250 000

Conseils Généraux

C.C.I. - C.R.C.I. - Syndicats mixtes

**Entreprises, SEM, EPA,
Associations**
Chiffre d'affaires compris entre
1,5 M et 7,5 M d'euros

4 000 €



Communes et Communautés

Nombre d'habitants
supérieur à 250 000

Conseils Régionaux

**Entreprises, SEM, EPA,
Associations**
Chiffre d'affaires supérieur à
7,5 M d'euros

6 000 €



DEMANDES D'ADHÉSIONS GROUPÉES

Le montant de la cotisation soumis à étude et décision du Conseil d'Administration